

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 7 octobre 1976 16h
Salon du Chancelier

Etaient présents: Me Alfred Landry, président
P. Clément Cormier
M. Jean Cadieux
M. Marcel Sormany
M. Docithé Mallet
M. Léopold Belliveau
M. Laurier Thibault
M. Yvon Ouellette
M. Paul L. Bourque
M. George Urquhart
M. Fernand Arsenault
Mlle Gilberte LeBlanc
M. Egbert McGraw
M. Victor Ross
M. Médard Collette
M. Paul-Emile Benoit
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Absences motivées:

Dr. E. S. Eddie
M. Louis-P. Bonneau
Mme Gilberte Jean
M. Camille Lang

1. OUVERTURE DE LA REUNION

La réunion est appelée à l'ordre; le président, Maître Landry, déclare la réunion ouverte après constatation de la régularité de la réunion et qu'il y a quorum.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 JUIN 1976

Il est proposé par Marcel Sormany et appuyé par Laurier Thibault que le procès-verbal de la réunion du 12 juin 1976 soit accepté.

Adopté.

3. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Paul Bourque que le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 28 juin ainsi que celui du 14 septembre soient ratifiés.

Adopté.

Le Conseil des Gouverneurs accepte, en ratifiant les procès-verbaux du Comité exécutif, les nominations suivantes au bureau de direction de l'Institut de Memramcook:

Monsieur Alfred LeBlanc	-	jusqu'au 30 juin 1978
Madame Blanche Bourgeois	-	" 30 juin 1979
Monsieur Eric Kipping	-	" 30 juin 1979.

3. RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF (suite)

Projet d'entente

Le Recteur informe le Conseil que l'on s'attend à une réponse prochaine du Conseil du Trésor concernant le Collège de Shippagan. On attend cette réponse avant de s'engager définitivement vis-à-vis les religieuses quant à l'achat des propriétés.

Concernant le Collège Saint-Louis-Maillet, la documentation est parvenue à Moncton en date du 23 septembre et l'Université soumettra une demande à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à temps pour sa réunion du 22 novembre prochain.

Le Recteur affirme que l'Université se propose de demander la proclamation du Bill 50 immédiatement après la signature des contrats d'amalgamation avec les deux institutions

4. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fait la lecture de la correspondance suivante:

- Lettre de M. Camille Lang motivant son absence.
- Lettre du Dr Edouard Eddie motivant son absence.
- Lettre de Docithé Mallet demandant d'inscrire à l'ordre du jour une proposition venant du Comité aviseur du Collège Jésus-Marie.

Monsieur L. P. Bonneau et Madame Gilberte Jean avaient motivé leur absence par téléphone.

5. AVIS DE MOTION - ARTICLE 69 g) et ARTICLE 72 DES STATUTS

Suite à une intervention d'un membre du Conseil à l'effet que la révision proposée de l'article 69 serait nuisible aux professeurs impliqués, le Recteur explique que, le printemps dernier, le budget d'opération octroyé aux universités par la Province n'a été dévoilé qu'au cours du mois de mars. En conséquence, afin de se conformer à l'article 69 tel qu'il existe actuellement, l'Université a du envoyer une lettre aux chargés d'enseignement I les avisant de la possibilité de non-renouvellement de contrat.

Alors, face à la possibilité que l'annonce des budgets par le gouvernement provincial soit retardé à l'avenir, l'administration suggère de reporter la date du préavis au 1^{er} avril. Ceci diminuerait la possibilité de créer une répétition de la situation du mois de mars 1976.

Après discussion le Conseil accepte de déposer cet avis de motion sur la table jusqu'à la prochaine réunion.

6. ETATS FINANCIERS

Le bilan des états financiers est présenté par le vice-recteur à l'administration, M. Médard Collette.

Après l'étude des états financiers, il est proposé par Paul Bourque et appuyé par Fernand Arsenault que le rapport des états financiers soit reçu.

Adopté.

6. ETATS FINANCIERS (suite)

Le Conseil félicite le Vice-recteur à l'administration de l'excellent rapport.

7. RAPPORT DU VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT

Le vice-recteur à l'enseignement, Monsieur Ross, fait part aux Gouverneurs des nominations suivantes:

- | | |
|-----------------------------|---|
| Monsieur Jean Daigle | - directeur du Centre .études acadiennes (terme prévu: 5 ans se terminant le 30 juin 1981). |
| Monsieur Khaled Belkhodja | - directeur intérimaire du département d'histoire-géographie, jusqu'au 30 juin 1977. |
| Monsieur Jean-Claude Marcus | - directeur intérimaire du département d'art dramatique, jusqu'au 30 juin 1977. |

Promotions professorales et permanence d'emploi

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Léopold Belliveau d'accepter la recommandation du Comité de promotions voulant accorder la permanence d'emploi aux professeurs suivants:

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Madame Anne-Marie Robichaud | - Faculté des arts |
| Madame Raymonde Hanson | - Ecole des sc. infirmières |

Adopté.

Il est proposé par Marcel Sormany et appuyé par Gilberte LeBlanc que la recommandation du Comité de promotions se rapportant aux promotions professorales soit acceptée.

Les professeurs suivants sont promus au rang indiqué:

- | | |
|-----------------------------|--|
| Monsieur Michel Saint-Louis | - professeur titulaire rétroactif au 1 ^{er} juillet 1976. |
| Monsieur John Sichel | - professeur agrégé, rétroactif au 1 ^{er} juillet 1976. |

Adopté.

8. RAPPORT SOBERMAN -(ECOLE DE DROIT)

Chaque membre du Conseil reçoit une copie du rapport Soberman.

Le Recteur attire l'attention du Conseil sur les conclusions préliminaires auxquelles la CESPM est arrivée, à savoir:

"La Commission accepte que dans le contexte Canadien en général, et du Nouveau-Brunswick en particulier, des dispositions devraient être prises afin de fournir des facilités d'étude du Droit commun dans la langue française. A cette fin la Commission considère actuellement les avantages et praticabilité des possibilités suivantes:

8. RAPPORT SOBERMAN (suite)

- 1) L'établissement d'une Faculté du droit commun à l'Université de Moncton, fournissant des facilités d'apprentissage principalement dans la langue française.
- 2) L'expansion et modification de la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick, afin de fournir des opportunités éducatives bilingues;
- 3) Un effort coopératif de l'Université de Moncton et de l'Université du Nouveau-Brunswick afin de fournir des programmes d'étude du Droit commun intégrés et dans la langue française et dans la langue anglaise dans des facilités intégrées ou distribuées."

Après discussion, sur proposition de Fernand Arsenault appuyé par Marcel Sormany, le Conseil exprime sa position vis-à-vis le rapport Soberman en adoptant le texte suivant:

ATTENDU QUE: les chefs de file et les professionnels consultés réclament le respect du principe établi par la Commission Deutsch à l'effet que, d'une façon générale, l'enseignement universitaire et professionnel en français pour les francophones soit donné à l'Université de Moncton;

IL EST PROPOSE :

- 1. Que l'Université réitère auprès de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes son désir d'établir une Faculté de droit commun en langue française.
- 2. Que le Recteur soit chargé de préparer, et dans le délai pré-établi par la Commission, un mémoire justifiant nettement et clairement la position prise par le Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

L'Université soumettra un mémoire à la Commission pour le 1^{er} novembre 1976. Le Conseil donne au Recteur le mandat de préparer ou de faire préparer ce mémoire et de le présenter au nom de l'Université.

9. AUTRES

A - ACCREDITATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS

Le Recteur informe le Conseil que l'administration de l'Université ne s'objecte pas à la syndicalisation des professeurs.

Lors des discussions préliminaires, on comptait 10 points en litige, mais on s'est entendu sur 8 de ces 10 points avant de se présenter devant la Commission des relations ouvrières de la province. Il reste maintenant à la Commission de déterminer si les chefs de département et les professeurs rattachés à la fonction publique feront partie ou bien seront exclus du syndicat.

La Commission devrait rendre son verdict prochainement.

B - CAS MICHEL BLANCHARD

Par l'entremise du représentant étudiant, la FEUM demande que le Conseil des Gouverneurs soumette à la Cour suprême du Nouveau-Brunswick une démarche ayant trait à la levée de l'injonction permanente adressée à la personne de M. Michel Blanchard.

9. AUTRES

B - CAS MICHEL BLANCHARD (suite)

Le Conseil demande de référer ce problème aux conseillers juridiques de l'Université. Ensuite le Conseil prendra une décision en ce sens si Monsieur Blanchard demande de lever l'injonction.

C - DEMANDE DU COLLEGE DE SHIPPAGAN

Le Collège de Shippagan soumet le texte suivant à la considération du Conseil des Gouverneurs.

Résolution à présenter au Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton.

ATTENDU QUE, la Corporation du Collège Jésus-Marie prévoyait, dans sa charte d'incorporation, un Conseil d'Aviseurs ::

"The Corporation shall have a Board of Advisors qualified to advise the College on development policy and financial affairs, which Board shall be appointed in such manner as the by-laws may provide".

ATTENDU QUE, ce conseil d'aviseurs a été en fonction depuis quinze ans et a rempli le rôle décrit dans le règlement 14 de la corporation du Collège Jésus-Marie, à savoir

"Les Gouverneurs de la Corporation verront à nommer un Comité d'aviseurs à qui toutes les questions de financement, de développement et d'agrandissement seront soumises ainsi que les autres problèmes ayant trait à l'avancement extra-scolaire de l'institution".

ATTENDU QUE, la Corporation du Collège Jésus-Marie cessera d'exister lorsque le Collège deviendra campus de l'Université de Moncton.

IL EST RESOLU QUE: le Conseil actuel des aviseurs demande au Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton que ce Conseil d'aviseurs devienne un Comité consultatif de l'Administration de l'Université de Moncton pour le Campus de Shippagan.

Que les membres actuels du Conseil des aviseurs du Collège Jésus-Marie soient les membres de ce premier Comité consultatif.

Que sur ce Comité siègent les représentants du Campus de Shippagan au Conseil des Gouverneurs plus le Directeur des études et le directeur administratif de ce campus.

Que le Comité convoque lui-même ses réunions par l'entremise de son président ou de son secrétaire.

Que le Comité recrute ses membres selon la formule déjà établie soit parmi des représentants du Conseil de Ville, de la Commission scolaire, du personnel enseignant et des paroisses avoisinantes.

Que le but de ce Comité soit d'être un groupe-ressource à la disposition du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton et de son campus local et d'être le lien entre la population et les corps constitués.

Que le Conseil des Gouverneurs lorsqu'il nommera un Gouverneur pour la région le choisisse à même la liste des membres du Comité.

9. AUTRES (suite)

C - DEMANDE DU COLLEGE DE SHIPPAGAN (suite)

Il est proposé par Docithé Mallet et appuyé par Paul Bourque que le Comité des aviseurs continue de fonctionner jusqu'à ce que le nouveau Conseil des Gouverneurs prenne une décision à cet effet.

Adopté.

D - FEUX DE CIRCULATION - Rue Morton

Le Conseil demande que le Recteur écrive de nouveau au Conseil de Ville de Moncton concernant l'installation de feux de circulation sur la rue Morton face à la route du campus.

E - LETTRE DE FELICITATIONS

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Léopold Belliveau que le Secrétaire général écrive une lettre de félicitation à M. Patrice Blanchard au nom du Conseil des Gouverneurs à la suite de son accession au poste de Sous-ministre de l'Expansion économique de la Province.

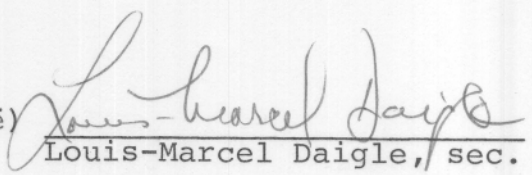
F - NOMINATION AU COMITE EXECUTIF

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Marcel Sormany que l'étudiant Egbert McGraw soit nommé au Comité exécutif.

Adopté.

La séance est levée à 17h.

(Signé) Alfred Landry,
président

(Signé) 
Louis-Marcel Daigle, /sec.